
**Commune
de
GRAND ROZOY**

Convocation : 22/11/2021

Affichage : 22/11/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-neuf du mois de novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. NIVART Pascal, Maire.

Conseillers en exercice : 10

Présents : 07

Absents : 03

Votants : 09

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal
Madame CHARDIN Anne-Laure
Monsieur MESSEAN Adrien
Madame PAPIER Catherine
Monsieur THOMA Olivier
Madame RAMETTE Carole
Madame ROGER Françoise

Absentes excusées : Madame BRETON PERRY Aurélie donne pouvoir à Madame ROGER Françoise
Madame MARIN Véronique donne pouvoir à Madame ROGER Françoise

Absent : Monsieur MANSCOURT Patrick

Secrétaire : Mme CHARDIN Anne-Laure

Ordre du jour

Compte-rendu des décisions faites par délégation
Décision modificative n°2
Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2021
Convention d'adhésion médecine préventive 2022-2024
Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 06 septembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Monsieur le Maire fait état des décisions prises et actions effectuées dans la cadre des délégations faites par le Conseil municipal :**

- Achat défibrillateur (à installer)		2 488 €
- Achat béton routier		420 €
- Vérification et pose de borne par le géomètre	Chollet	936 €
- Dératisation par la société	ANL HYGIENE	252 €
- Pot fête du 14 juillet		40,89 €
- Fleur 14 Juillet	Aux Fleurs du Tardenois	40 €
- Fauchage Annuel	Fabien Lefevre Terrassement	1 560 €
- Reproduction de clé	FGI	26,80 €
- Fauchage Annuel n°2	Fabien Lefevre Terrassement	1 014 €

- Fleur 11 Novembre	Aux Fleurs du Tardenois	40 €
- Calendrier de l'avent pour les enfants	Cora	599 €
- Fleur Décès	Aux Fleurs du Tardenois	40 €

***Délibérations :**

Objet : Décision modificative n°2

N° 36/21

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune doit régulariser le prélèvement FPIC au profit de la Communauté de Communes.

Afin de pouvoir effectuer la régularisation demandée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de faire le virement de crédit suivant :

Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615221	Bâtiments publics		- 258

Comptes recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
014 / 739223	Virement de la section d'exploitation	258	

Adopté : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Objet : Participation Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2021

N° 37/21

Monsieur le Maire présente la demande faite par le Conseil Départemental concernant la participation au FSL 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer.

Adopté : 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Objet : Convention adhésion à la médecine préventive 2022-2024

N° 38/21

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Adopté : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

***Questions diverses**

- Visite du CAUE

Une convention va être signée, l'étude sera présentée à la commission Environnement et Esthétique

- Bornes incendie

L'étude sur l'amélioration de la protection incendie avance.

Les plans des canalisations d'eau potable ont été donnés par le SESV.

Un devis pour une installation d'une borne au croisement de la rue de la Croix Cambrée et de la rue du Montier a été remis par SESV, c'est de l'ordre de 3000€ (3225€), cela donne un ordre d'idée des coûts. Par ailleurs les relevés de débits sur la borne à Coudoux sont incohérents, en 2018 c'était plus de 70m³ par heure et en 2020 plus que 35m³.

Une nouvelle mesure va être demandée au SESV.

- Gestion des ordures ménagères

Monsieur el Maire présente le document de la communauté de commune sur le bilan 2020 de la gestion des ordures ménagères.

- Nomination du commissaire enquêteur « classement du site de la Butte Chalmont »

Les dates de l'enquête publique n'ont pas encore été transmises.

- Eoliennes : la cour de cassation clos le dossier : refus de juger la demande du promoteur

Le projet d'un parc éolien de Maia Eolis sur Grand-Rozoy est définitivement enterré, le conseil d'état a refusé de juger la demande de Maia Eolis.

Cette demande n'apportait aucun élément nouveau par rapport à ce qui a été jugé à la cour d'appel.

- Commission esthétique

Il n'y a plus que 3 conseillers suite à la démission de Thierry Vinssiat.

Anne-Laure Chardin se propose pour faire partie de cette commission.

- Problème de propriété :

Des propositions pour l'achat des parties de terrain concernées ont été envoyées à leurs propriétaires.

- Convention espace rural :

La convention a été transmise à l'association Espace Rural pour signature.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 30.